Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

N° 2021/90

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 02 décembre 2021

| Nombre de Membres | Nombre de Membres | Nombre de Membres |
|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| afférents au | présents | présents ou représentés qui ont |
| Conseil Municipal | à la séance | pris part à la délibération |
| 19 | 15 | 17 |

Date de la convocation : 26 novembre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 26 novembre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le deux décembre à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 26 novembre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

<u>Présents</u>: Madame BOULIER Claude, Madame BUQUET Jessica, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame GUERZA Sylvie

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame PATENOTTE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

2021/90 - PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

Monsieur Norbert GOBBÉ ayant été trésorier puis Président du Club des loisirs de Roumare depuis 1975, soit 45 ans, la médaille d'argent lui a récemment été décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le Maire propose de le mettre à l'honneur lors de la cérémonie des vœux et de lui offrir un cadeau pour manifester notre reconnaissance pour son investissement dans la commune.

Il en est de même de Monsieur Daniel RAIMBAULT, qui a été Conseiller Municipal sans discontinuité depuis 1977, soit 43 ans de mandat.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la valeur d'un cadeau qui pourrait leur être offert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à offrir un cadeau d'une valeur de 150 euros aux deux Roumarois qui seront médaillés et mis à l'honneur lors de la cérémonie des vœux du 15 janvier 2022.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE